



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2016-09

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2016-09-01-055 - Délégation de signature SIE 16 LA MUETTE (4 pages)	Page 3
IDF-2016-09-01-057 - Délégation de signature progiciel CHORUS (2 pages)	Page 8
IDF-2016-09-01-056 - Délégation de signature SIE 15 SAINT LAMBERT (4 pages)	Page 11
IDF-2016-09-01-058 - Délégation de signature validation chorus formulaire (2 pages)	Page 16

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-055

Délégation de signature SIE 16 LA MUETTE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
PARIS 16^{ÈME} LA MUETTE
12 rue Georges Sand
75016 PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, Madame Claude BEGUIN-DAVID, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Roselyne FLORIMOND, inspectrice des finances publiques et Monsieur Claude LE GOFF, inspecteur des finances publiques, adjoints à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 euros;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer,

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou , dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer :

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. CARIGNON Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme IZAR Hélène	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LAMOUREUX Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LAVILLE Fabien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MESBAHI René	Contrôleur Principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme POLO-PERUCCHIN Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CAMPO Mathias	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. HENRIETTE Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. JEANMET Romain	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. TURPIN Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme TU Sokha	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

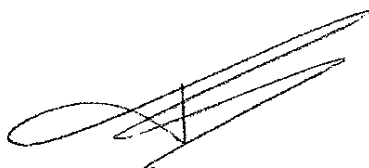
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2016

La comptable des finances publiques, responsable du service
des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} La Muette

Madame Claude BEGUIN-DAVID



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-057

Délégation de signature progiciel CHORUS

Délégation signature progiciel CHORUS



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE - DE - FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Madame Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 20 novembre 2015 nommant, à compter du 1^{er} janvier 2016, Madame Sylvie GUILLOUET à la tête du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-344-0012 du 10 décembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Sylvie GUILLOUET ;

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la DRFIP 75

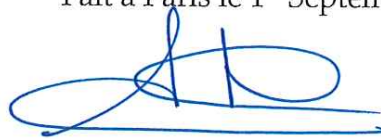
DECIDE

De donner délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévues par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus à :

Mesdames : VIEAU Sophie Inspectrice des finances publiques
CLERMONT Françoise Contrôleuse des finances publiques

Messieurs : CHEMLA Dominique Inspecteur des finances publiques
MERCUZOT Thibault Inspecteur des finances publiques
ROUCAUTE Vincent Contrôleur des finances publiques
LORANT Sébastien Agent administratif principal des finances publiques

Fait à Paris le 1^{er} Septembre 2016



Sylvie GUILLOUET
Administratrice générale des finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-056

Délégation de signature SIE 15 SAINT LAMBERT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIE Paris 15^{ème} Saint-Lambert
13 rue du Général Beuret
75712 PARIS cedex 15

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Saint-Lambert,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Jérôme GUTOWSKI, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Saint-Lambert**, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. Michel BOYER	Mme Jacqueline REJASSE
------------------------	-------------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Brigitte AUZOU	Mme Marie-Hélène CATTE	M. Anthony CHAPON
Mme Claire DE BEANE	Yoann DORUSSE-REPI	Pierre DUBOS
M. Frédéric FANTONI	Mme Delphine GIRAUD	M. Jean-Pierre MAGOT
Mme Jocelyne MESPOULEDE	Marie-Simone OLIVA	Annick PUJOL

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Stéphane ESPOUR

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

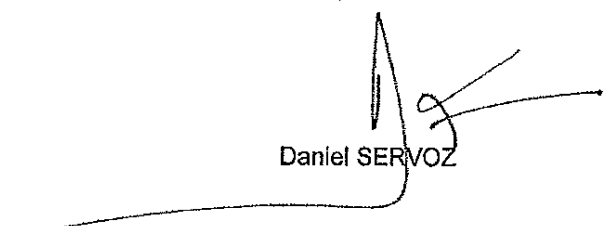
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. Michel BOYER	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Jacqueline REJASSE	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Brigitte AUZOU	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Marie-Hélène CATTE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Yoann DORUSSE-REPI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Pierre DUBOS	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Frédéric FANTONI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Delphine GIRAUD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Jean-Pierre MAGOT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Marie-Simone OLIVA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Annick PUJOL	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Stéphane ESPOUR	Agent principal des finances publiques	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris,

A Paris, le 1^{er} septembre 2016

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Saint-Lambert


Daniel SERVOZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-058

Délégation de signature validation chorus formulaire



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE - DE - FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Madame Sylvie GUILLOUET , administratrice générale des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 20 novembre 2015 nommant, à compter du 1^{er} janvier 2016, Madame Sylvie GUILLOUET à la tête du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-344-0012 du 10 décembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Sylvie GUILLOUET ;

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la DRFIP et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs

DECIDE

De donner délégation de signature pour valider les opérations saisies dans Chorus formulaire à :

Mesdames: VIEAU Sophie Inspectrice des finances publiques
CLERMONT Françoise Contrôleuse principale des finances publiques

Messieurs : CHEMLA Dominique Inspecteur des finances publiques
MERCUZOT Thibault Inspecteur des finances publiques
AOUSTIN Laurent Contrôleur principal des finances publiques
DANEDE Philippe Contrôleur principal des finances publique
ROUCAUTE Vincent Contrôleur des finances publiques
LORANT Sébastien Agent administratif principal des finances publiques

Fait à Paris le 1^{er} Septembre 2016



Sylvie GUILLOUET

Administratrice générale des finances publiques